

Évreux,
le

18 MAI 2026



Alexandre RASSAERT
Président du Conseil
Départemental
de l'Eure

Monsieur Bernard LEROY
Président de l'Agglomération Seine-Eure
CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 LOUVIERS Cedex

Objet : PLUiH de Agglomération Seine-Eure – Modification n°6

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de Modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Agglomération Seine-Eure, je vous fais part ci-dessous des remarques de la Direction de la Mobilité.

Tout d'abord, il convient de rappeler que pour chaque nouveau projet d'urbanisation et d'aménagement, une desserte interne doit être prévue, intégrant les évolutions prévisibles des terrains limitrophes. Aussi, un examen des impacts du projet doit être réalisé sur le réseau routier, et non uniquement au droit de la voie d'accès. L'accès sur la route de moindre importance doit être privilégié lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies.

Compte-tenu du règlement départemental de voirie de l'Eure (Article 32 « Aménagement des accès existants ou à créer »), les créations d'accès sont à proscrire sur les routes de première et de deuxième catégorie hors agglomération. Pour les accès sur les autres catégories de voie, le Département se réserve le droit, au regard des documents transmis, de refuser un projet dont l'accès représenterait un risque pour la sécurité des usagers et des riverains.

En tout état de cause, il convient de rappeler que le Département sera amené à préciser les conditions d'accès lors de l'instruction des autorisations de construire.

Au cas particulier de la "notice des modifications apportées et justifications", il est proposé "de créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), dénommé Nz, d'une surface de 11,3 ha" ("2.1 La création d'un secteur Nz" – p.15) afin de permettre la réalisation de nouvelles constructions, installations et aménagements (sous conditions particulières), en lieu et place d'une ancienne usine, dans un secteur où la réglementation est contraignante en la matière (Zone N).

Délégation Aménagement

Direction de la Mobilité

Affaire suivie par
Gautier MENARD

☎ 02 32 31 51 32
✉ gautier.menard@eure.fr

Réf : DM/PFD/GM
Votre courrier du 09 mars 2026

LRAR N°1A 216 547 8994 3



Hôtel du Département
14 boulevard Georges Chauvin
CS 72101 - 27021 Evreux cedex

Le secteur concerné est actuellement desservi par une voie communale débouchant sur la RD20. Si cette proposition n'appelle pas de remarques particulières à ce stade en l'absence d'éléments précis, il convient toutefois de préciser que selon la nature du projet définitif présenté et le trafic induit, le Département pourra être amené à préconiser des aménagements particuliers.

Enfin, le département recommande également l'intégration des mobilités douces dans les réflexions d'aménagement du territoire d'étude.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental de l'Eure



Alexandre RASSAERT

Monsieur le Président
Agglomération Seine-Eure
CS10514
1, place Ernest Thorel
27405 LOUVIERS Cedex

A l'attention de Monsieur Laurent LASCoux
Vos références : BL/RP/FP/LL/DA/21

Affaire suivie par : Antoine FAURE
Tél : 06 22 58 44 59
Mail : antoine.faure@sncf.fr

Objet : Avis de la SNCF sur la modification n°6 du PLUi-H de l'Agglomération Seine-Eure.

Rouen, le 31 mars 2026

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 09 mars 2026, vous sollicitez l'avis de la SNCF sur la modification n°6 du PLUi-H de l'Agglomération Seine-Eure. Nous vous remercions de nous avoir associés à cette procédure. Bien que le territoire de l'Agglomération Seine-Eure soit traversé par plusieurs voies ferrées exploitées ou non, cette modification n°6 n'impacte ni directement ni indirectement le foncier de la SNCF. SNCF n'a donc pas d'observation à formuler tant en son nom propre que pour le compte de SNCF Réseau, SNCF Voyageurs et HEXAFRET.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Thomas BARRAN
Directeur Immobilier Territorial Hauts-de-France Normandie

PO : Marie-France DOUTRIAUX
Responsable du groupe Ingénierie Foncière

Doutriaux